



**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
de l'eau potable**
-Exercice 2023-

Consultable sur le site <https://www.valeyrieux.fr/au-quotidien/eau-et-assainissement/>

Sommaire

Préambule.....	4
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	6
1.1 Le territoire desservi :	6
1.2 Le mode de gestion du service	7
1.3 La population desservie et volumes consommés.....	8
1.4 La ressource en eau	11
2. LA TARIFICATION DE L'EAU	11
2.1 Les modalités de tarification	11
2.2 Facture type pour 120 m3 au 1 ^{er} janvier 2024.....	11
2.3 Facture type pour 60 m3 au 1 ^{er} janvier 2024	12
2.4 Evolution des tarifs de l'eau potable.....	12
2.5 Les divers frais d'accès au service	14
2.6 Les recettes du service	14
3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	14
3.1 La qualité de l'eau	14
3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212).....	17
3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGP) (P103.2B).....	22
3.4 Les indicateurs de rendement du réseau de distribution (P104.3) et (P106.3)	23
a) Rendement de réseau	24
4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	29
4.1 Les études et travaux en 2023	29
4.2 La programmation sur 2024 – Les nouvelles opérations.....	30
4.3 L'état de la dette	31

Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, est élaboré et publié en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007.

Les chiffres situés dans ce rapport ont été relevés dans les Rapports Annuels du Délégué de 2023.

Ces chiffres sont également utilisés pour compléter le SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Eléments de contexte :

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014 de la fusion des Communautés de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville.

Elle compte 29 communes membres depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil communautaire compte 51 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard -créée en 2003 et composée de 14 communes membres- avait au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. Elles étaient exercées précédemment, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble du territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Gestion du service :

Jusqu'en 2019, deux modes de gestion coexistaient : la gestion directe et la gestion déléguée. Depuis le 1^{er} janvier 2020, Val'Eyrieux a fait le choix de confier à un délégué de service public, la société SAUR, l'ensemble de la gestion d'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers, sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Jusqu'au 31/08/2023, la société SAUR assurait encore la gestion de 3 contrats pour l'ensemble du territoire :

- 1- Devesset
- 2- Rochepaule
- 3- Et un contrat regroupant toutes les autres communes que nous nommons dans ce rapport : « contrat principal ». A savoir : Accons, Albon d'Ardèche, Arcens, Belsentes, Chanéac, Dornas, Issamoulenc, Jaunac, Lachapelle sous Chanéac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Mars, St Agrève, St Andéol de Fourchades, St André en Vivarais, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous le Cheylard, St Clément, St Genest Lachamp, St Jean Roure, St Jeure d'Andaure, St Julien d'Intres, St Martin de Valamas, St Michel d'Aurance et St Pierreville.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés directement par Val'Eyrieux.

Depuis le 1/09/2023, la société SAUR assure désormais la gestion de l'ensemble du territoire dans le cadre d'un contrat unique.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge des compétences eau potable, assainissement et GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est M. Florent DUMAS depuis le 9/07/2020, date du Conseil d'installation du nouveau Conseil communautaire.

Chaque commune est représentée au sein de la commission consultative « eau et assainissement, milieux naturels, GEMAPI » par un délégué (liste à jour du 26/08/2024) :

COMMUNES	NOM	Prénom
ACCONS	CHAUSSINAND	Michel
ALBON D'ARDECHE	BACONNIER	Alain
ARCENS	CHANUT	Nathalie
BELSENTES	LADREYT	André
CHANEAC	ROCHETTE	Didier
DEVESSET	ROCHE	Etienne
DORNAS	HODIMONT	Vincent
ISSAMOULENC	BESSION	Charly
JAUNAC	VANEL	Nicolas
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	LAFFONT	Alexandre
LE CHAMBON	FAURE	Jean-Pierre
LE CHEYLARD	SERRE	Denis
MARIAC	BERNARD	Wilfried
MARS	MUNIER	Francis
ROCHEPAULE	DELORME	Pascal
ST AGREVE	GAUTHIER	Christophe
ST ANDEOL DE FOURCHADES	NURY	Serge
ST ANDRE EN VIVARAIS	CAVROY	Antoine
ST BARTHELEMY LE MEIL	HUBAC	Maxime
ST CHRISTOL	HUBAC	Christophe
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	ACHARD	Natalie
ST CLEMENT	RIFFARD	Steven
ST GENEST LACHAMP	SENO	Yves
ST JEAN ROURE	ROUSSET	Daniel
ST JEURE D'ANDAURE	FARRE	Aline
ST JULIEN D'INTRES	DESESTRES	Raphaël
ST MARTIN DE VALAMAS	COSTE	René
ST MICHEL D'AURANCE	ROCHE	Jérôme
ST PIERREVILLE	BERTHIAUD	Christian

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi :



29 communes, étendues sur 510 km²,

- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de la commune de Belsentes et jusqu'à 1309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,

- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,

- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas,

- De la forêt sur l'ensemble du territoire,

- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, bases de loisirs et activités sportives.

1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-dessous présente la durée des contrats. Ainsi, au 1/09/2023, Devesset et Rochepaule sont désormais rattachés au contrat principal, qui prendra fin au 31/12/2029.

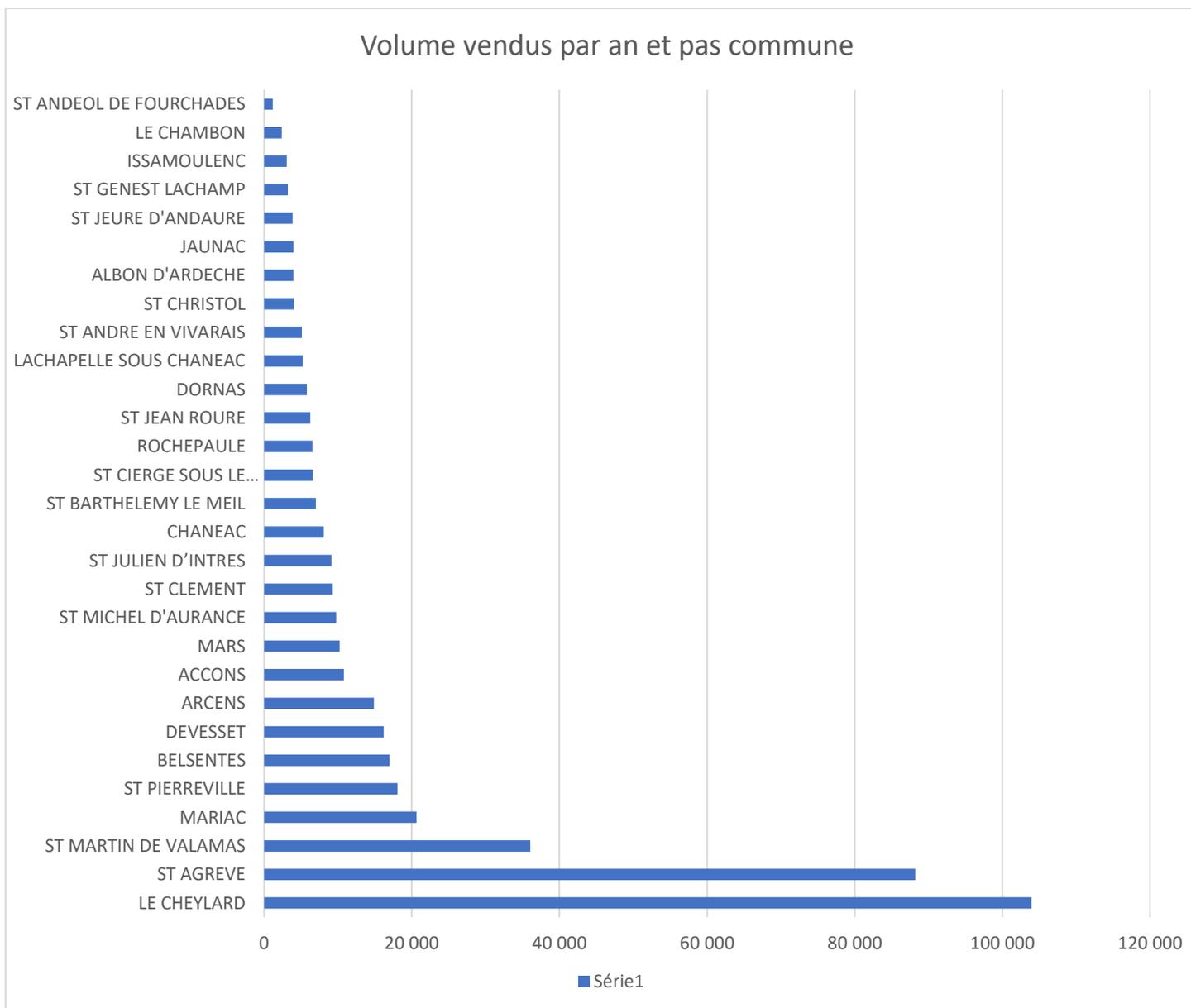
Contrats	Communes	Date contrat	Durée	Echéance
PRINCIPAL	ACCONS	01/01/2020	10 ans	31/12/2029
	ALBON D'ARDECHE			
	ARCENS			
	BELSENTES			
	CHANEAC			
	DORNAS			
	ISSAMOULENC			
	JAUNAC			
	LACHAPELLE SOUS CHANEAC			
	LE CHAMBON			
	LE CHEYLARD			
	MARIAC			
	MARS			
	ST AGREVE			
	ST ANDEOL DE FOURCHADES			
	ST ANDRÉ EN VIVARAIS			
	ST BARTHELEMY LE MEIL			
	ST CHRISTOL			
	ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD			
	ST CLEMENT			
	ST GENEST LACHAMP			
	ST JEAN ROURE			
ST JEURE D'ANDAURE				
ST JULIEN D'INTRES				
ST MARTIN DE VALAMAS				
ST MICHEL D'AURANCE				
ST PIERREVILLE				
COMMUNAL	DEVESSET	25/05/2012	11 ans	31/08/2023
	ROCHEPAULE	20/06/2012	11 ans	31/08/2023

1.3 La population desservie et volumes consommés

Communes	Pop. totale	Nbre abonnés		Evolution %	Consommation en m ³			Evolution %	Moyenne / abonné en m ³ / an			Evolution %
	INSEE 2021	(VPo56)			(volume comptabilisé au compteur des abonnés)				(VP231)			
		2022	2023	2022>2023	2021	2022	2023	2022>2023	2021	2022	2023	2022>2023
ACCONS	381	208	211	1,44%	9 364	14 738	10 796	-27%	45	71	51	-28%
ALBON D'ARDECHE	164	149	149	0,00%	3 815	6 006	3 961	-34%	25	40	27	-34%
ARCENS	376	286	287	0,35%	15 479	21 376	14 866	-30%	55	75	52	-31%
BELSENTES	569	316	325	2,85%	13 527	18 732	16 977	-9%	43	59	52	-12%
CHANEAC	268	195	192	-1,54%	7 347	9 699	8 070	-17%	37	50	42	-15%
DEVESSET	308	310	310	0,00%	23 254	30 510	16 199	-47%	76	98	52	-47%
DORNAS	212	232	230	-0,86%	5 699	9 735	5 776	-41%	25	42	25	-40%
ISSAMOULENC	99	107	105	-1,87%	3 485	5 737	3 057	-47%	33	54	29	-46%
JAUNAC	124	62	62	0,00%	3 768	4 718	3 957	-16%	63	76	64	-16%
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	167	136	135	-0,74%	5 864	6 317	5 200	-18%	43	46	39	-17%
LE CHAMBON	61	87	87	0,00%	1 203	3 144	2 388	-24%	14	36	27	-24%
LE CHEYLARD	2980	1959	1964	0,26%	116 296	138 563	103 938	-25%	59	71	53	-25%
MARIAC	562	366	370	1,09%	21 326	21 955	20 633	-6%	60	60	56	-7%

Communes	Pop. totale	Nbre abonnés		Evolution % 2022>2023	Consommation en m ³			Evolution % 2022>2023	Moyenne / abonné en m ³ / an			Evolution % 2022>2023
	INSEE 2021	(VP056)			(volume comptabilisé au compteur des abonnés)				(VP231)			
		2022	2023		2021	2022	2023		2021	2022	2023	
ROCHEPAULE	247	163	165	1,23%	7 733	9 236	6 543	-29%	48	57	40	-30%
ST AGREVE	2384	1484	1509	1,68%	91 999	94 904	88 213	-7%	63	64	58	-9%
ST ANDEOL DE FOURCHADES	57	32	32	0,00%	682	1 436	1 172	-18%	20	45	37	-18%
ST ANDRE EN VIVARAIS	211	112	115	2,68%	6 678	6 432	5 097	-21%	59	57	44	-23%
ST BARTHELEMY LE MEIL	207	155	153	-1,29%	7 401	7 276	7 016	-4%	47	47	46	-2%
ST CHRISTOL	103	111	111	0,00%	3 993	4 544	4 049	-11%	35	41	36	-11%
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	218	120	123	2,50%	9 521	8 277	6 566	-21%	79	69	53	-23%
ST CLEMENT	93	86	88	2,33%	7 670	8 719	9 278	6%	90	101	105	4%
ST GENEST LACHAMP	113	96	97	1,04%	3 190	3 945	3 219	-18%	33	41	33	-19%
ST JEAN ROURE	255	131	134	2,29%	4 659	5 275	6 241	18%	36	40	47	16%
ST JEURE D'ANDAURE	99	94	94	0,00%	3 148	3 986	3 837	-4%	33	42	41	-4%
ST JULIEN D'INTRES	312	271	272	0,37%	13 162	9 715	9 116	-6%	48	36	34	-7%
ST MARTIN DE VALAMAS	1129	766	754	-1,57%	36 880	43 569	36 047	-17%	48	57	48	-16%
ST MICHEL D'AURANCE	283	158	158	0,00%	8 408	9 589	9 742	2%	53	61	62	2%
ST PIERREVILLE	518	312	319	2,24%	18 179	21 291	18 066	-15%	58	68	57	-17%
TOTAL	12 763	8 742	8 791	0,56%	467 288	538 002*	440 238*	-18,17%	54	62	50	-19%

* La relève de 2022 avait pris un peu de retard donc le delta entre 2021 et 2022 est d'environ 13 mois. Quant à la relève 2023, elle s'est réalisée sur 11 mois environ.



1.4 La ressource en eau

	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (km) (VP077)
données 2023	97 – (129)*	160 réservoirs et bâches de reprise (soit 139 réservoirs + 21 bâches de reprise et/ou bâches de surpression)	616,8**

* le nombre de captages correspond au nombre de zones de captage. Une zone de captage peut comprendre plusieurs sources. Le nombre de sources est indiqué entre parenthèse.

Soit : 97 zones de captages / 129 sources.

A noter que SAUR compte 121 captages car le mode de calcul est différent (les captages hors service ne sont pas comptés, mais qui font toujours partie du patrimoine CCVE)

** différence expliquée par affinage des données / meilleure connaissance du réseau

2. LA TARIFICATION DE L'EAU

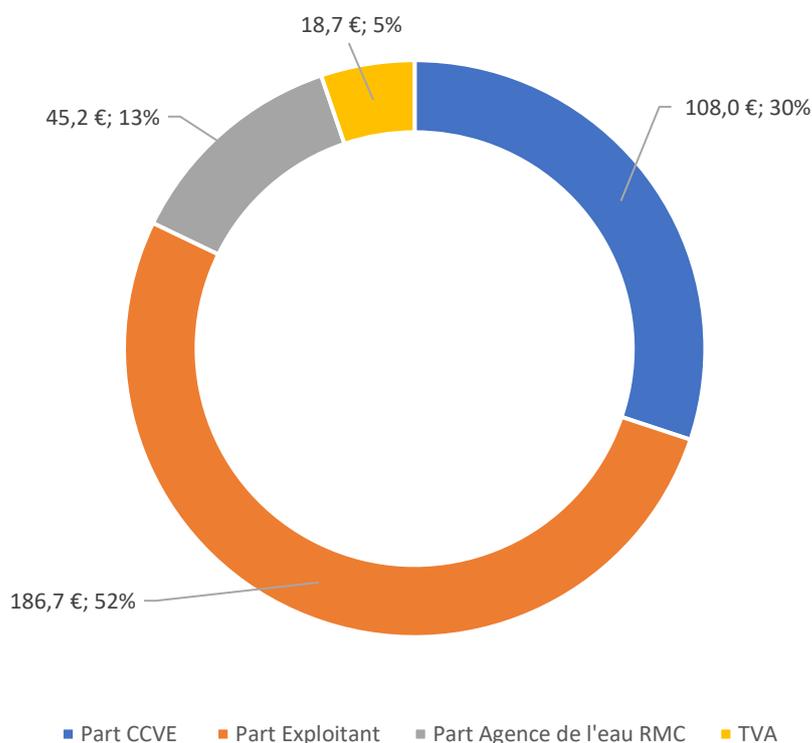
2.1 Les modalités de tarification

Les tarifs pour l'abonnement et la consommation sont définis, concernant la part de la collectivité, suivant la délibération 2023-0619011 du conseil communautaire du 19/06/2023 et sont assujettis à la TVA à 5,5%.

2.2 Facture type pour 120 m³ au 1^{er} janvier 2024

<u>Eau potable</u>	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement CCVE	1	60,00 €	60,00 €	5,50%	3,30 €	63,3 €
Abonnement exploitant SAUR	1	55,31 €	55,31 €		3,04 €	58,4 €
Consommation CCVE	120 m ³	0,40 €	48,00 €		2,64 €	50,6 €
Consommation exploitant SAUR	120 m ³	1,095 €	131,41 €		7,23 €	138,6 €
Redevance pollution Agence de l'eau	120 m ³	0,29 €	34,80 €		1,91 €	36,7 €
Redevance Préservation ressource Agence de l'eau	120 m ³	0,087 €	10,44 €		0,57 €	11,0 €
Montant total Eau potable			339,96 €			18,70 €

Répartition des parts d'une facture d'eau potable pour 120 m³



2.99 € ttc par m³
 (y compris redevance de l'eau)

Part SAUR – 1.56 € ht par m³
 Soit 52 %

Part Val'Éyrieux – 0.90 € ht par m³
 Soit 30%

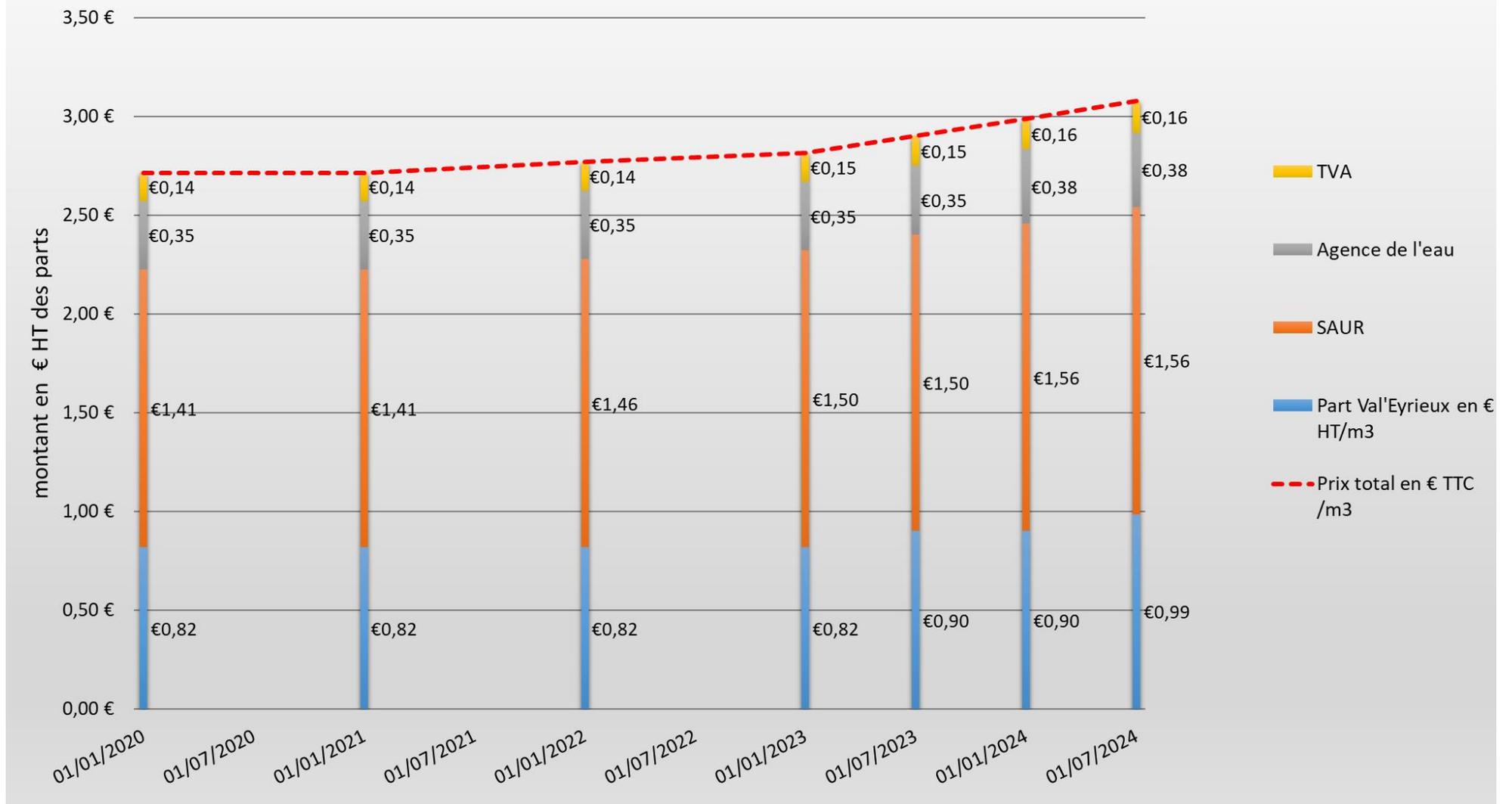
2.3 Facture type pour 60 m³ au 1^{er} janvier 2024

<u>Eau potable</u>	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement CCVE	1	60,00 €	60,00 €	5,50%	3,30 €	63,3 €
Abonnement exploitant	1	55,31 €	55,31 €		3,04 €	58,4 €
Consommation CCVE	60 m ³	0,40 €	24,00 €		1,32 €	25,3 €
Consommation exploitant	60 m ³	1,095 €	65,71 €		3,61 €	69,3 €
Redevance pollution Agence de l'eau	60 m ³	0,29 €	17,40 €		0,96 €	18,4 €
Redevance Préservation ressource Agence de l'eau	60 m ³	0,087 €	5,22 €		0,29 €	5,5 €
Montant total Eau potable			227,64 €		12,52 €	240,2 €

2.4 Evolution des tarifs de l'eau potable

Le graphique ci-dessous présente à la fois l'évolution du tarif total de l'eau potable exprimé en €TTC par mètre cube (pour 120m³) et l'évolution des parts composant la facture d'eau potable.

Evolution du prix au m3 d'eau potable en € TTC



2.5 Les divers frais d'accès au service

Frais d'accès au service pour tout nouvel abonné			2022>2023	Frais d'ouverture			2022>2023	Frais de résiliation			2022>2023
2021	2022	2023	+	2021	2022	2023	+	2021	2022	2023	+
35,00 €	44,48 €	47,45 €	2,97 €	68,00 €	77,56 €	82,74 €	5,18 €	68,00 €	77,56 €	82,74 €	5,18 €

2.6 Les recettes du service

N.B : les données suivantes sont tirées du Compte Annuel de Résultat d'Exploitation de SAUR.

Types de recettes (tirées directement du CARE)	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Evolution 2022>2023
Exploitation du service	896 405 €	887 492 €	951 100 €	904 100 €	-47 000 €
Recettes liées aux travaux	12 247 €	29 909 €	38 100 €	68 900 €	30 800 €
Produits accessoires	27 943 €	49 941 €	51 400 €	60 900 €	9 500 €
Part perçue pour la collectivité	671 295 €	658 300 €	634 100 €	638 500 €	4 400 €
TOTAL	1 607 890 €	1 625 642 €	1 674 700 €	1 672 400 €	-2 300 €

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 La qualité de l'eau

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes, ne peut être négligé ; la mise en place de systèmes de désinfection est une priorité.

Le contrat de délégation de service public avec la SAUR prévoit par ailleurs la mise en place de système de désinfection autonome.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F (degré français). Ces eaux ne respectent pas l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique. Ces paramètres sont toutefois sans incidence directe sur la santé.

Les chiffres ci-dessous sont issus de l'addition des données suivantes : « l'eau point de mis en distribution », de « l'eau distribué » et de « l'eau brute » ou de « l'eau traitée » le cas échéant, relevées dans les Rapports Annuels de Délégués de 2023

Nombre analysé par l'ARS		Nombre analysé par l'ARS		Nombre conforme*		Nombre conforme*		% conformité		% conformité	
Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique
P101.1A	P101.1A	P101.1A	P101.1A	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique
2022		2023		2022		2023		2022		2023	
800	822	978	1052	739	819	916	1046	92,4%	99,6%	93,7%	99,4%

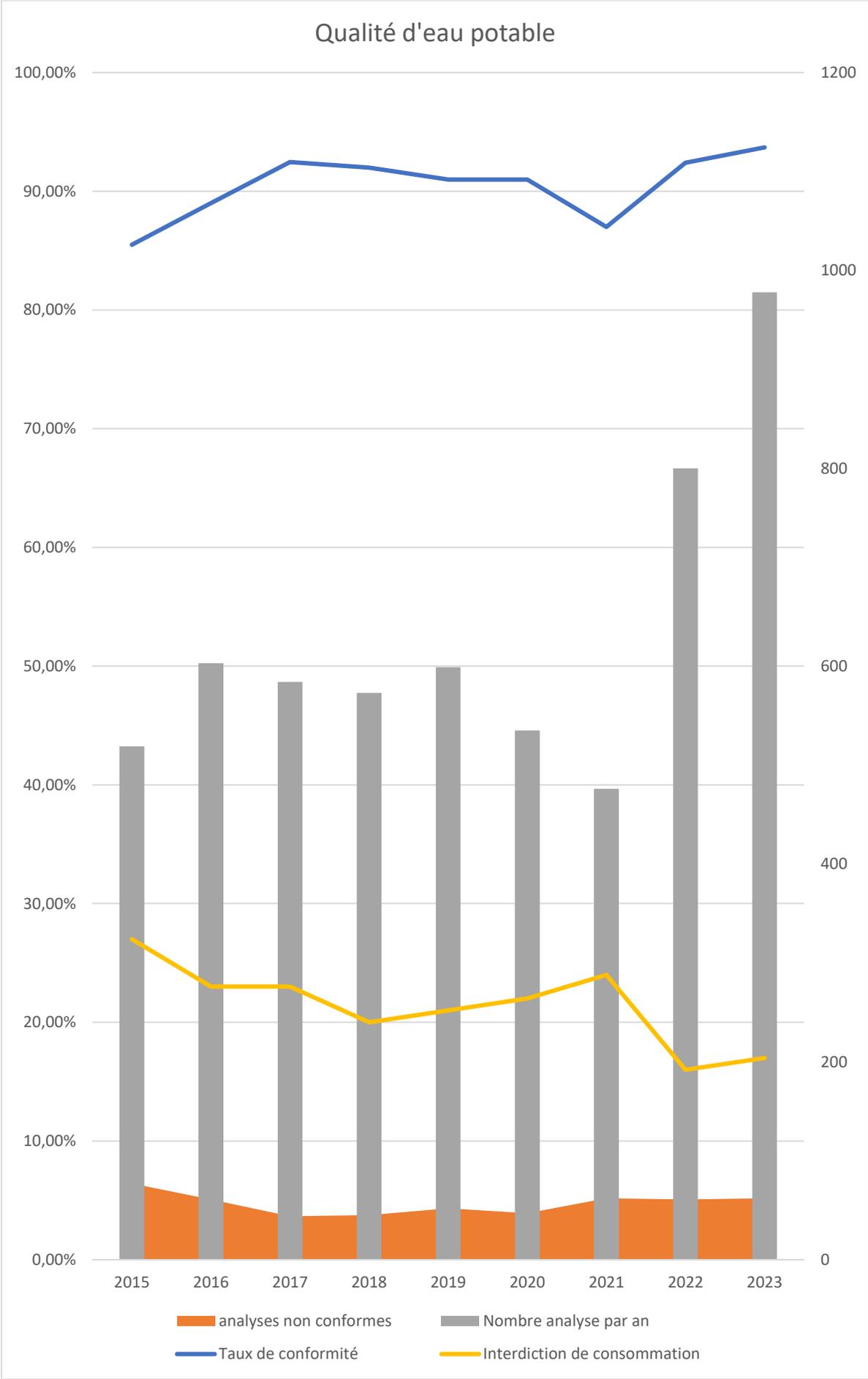
*Conformes aux limites de qualité et non aux références de qualité.

* Calculé sur la base des informations non-conformité ARS (information et interdiction)

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution
- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, dans la mission d'information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. Des bouteilles d'eau sont à disposition jusqu'à la levée de la restriction.



3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212)

Cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la procédure de mise en conformité du captage

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action n'a été faite

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral de DUP

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

CAPTAGES	VP.194 Volume produit en 2022 m3	VP.194 Volume produit en 2023 m3	VP.212 année 2022	VP.212 année 2023
ACCONS_Captage FANGEAS	3 978	-	60	60
ACCONS_Captage LES COMBES	3 978	1 367	60	60
ACCONS_Captage RANC BARDON	3 978	32 780	80	80
ACCONS_Captage VILLEBRION	1 904	4 012	60	60
ACCONS_Réservoir BOUZOL	59 030	32 338	80	80
ALBON D'ARDÈCHE_captage la coste	471	386	60	60
ALBON D'ARDÈCHE_captage la neuve	1 185	955	60	60
ALBON D'ARDÈCHE_captage la soubeyranne	483	70	80	80
ALBON D'ARDÈCHE_captage les sources du fay	5 387	4 234	80	80
ARCENS_captage gerland	13 956	10 592	80	80
ARCENS_Captage lanteyron	626	648	80	80
ARCENS_Captage Puits de l'eysses	9 839	6 504	80	80
CHANÉAC_captage les bourges	2 228	1 748	60	60
CHANÉAC_captage les roches	2 228	1 748	60	60
CHANÉAC_captage l'hubac_st martin	3 545	3 818	60	60
CHANÉAC_captage pespy	241	-	60	60
CHANÉAC_captage treynas	2 228	1 748	60	60
CHANÉAC_forage serres	-	-	80	
DEVESSET_fontaneyre-chauvignac	5 769	3 919	80	80
DEVESSET-Captage espeyte	23 945	24 341	60	80
DORNAS_Captage CUMINAILLES	1 088	1 164	60	60
DORNAS_Captage MOLINES	11 708	5 747	80	80
DORNAS_Captage NOIROLS	3 286	3 120	40	40
ST JULIEN D'INTRES_captage la molle	5 143	5 027	60	60
ST JULIEN D'INTRES_captage les sagnes	-	-	40	40
ISSAMOULENC_captage abeillouze	62	40	60	60
ISSAMOULENC_captage cervelas haut	852	403	80	80
ISSAMOULENC_captage cevelas bas	852	403	80	80
ISSAMOULENC_captage la rouvière	104	160	40	40
ISSAMOULENC_captage le serret	401	392	40	40
ISSAMOULENC_captage Les Auches Bas	156	675	60	60
ISSAMOULENC_captage Les Auches Haut	156	675	60	60
ISSAMOULENC_captage mère fontaine	486	683	60	60
ISSAMOULENC_captage praux	1 306	906	80	80
ISSAMOULENC_captage ranches (foulix)	1 255	593	80	80

CAPTAGES	VP.194 Volume produit en 2022 m3	VP.194 Volume produit en 2023 m3	VP.212 année 2022	VP.212 année 2023
ISSAMOULENC _captage_cros	254	188	60	60
JAUNAC_Captage PARADIS	1 691	1 208	80	80
JAUNAC_Captage SARMEO	3 606	3 652	60	60
LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC_captage Fiagoux	165	174	40	40
LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC _captage la Chamoche	-	-	0	0
LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC _captage Pailharès	5 521	3 936	80	80
LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC _captage Pranou	6 322	4 533	40	40
LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC_captage Reynaud, les Baux, Chareyre	-	-	0	0
MARIAC_Captage GIROND-LA COMBE	921	785	80	80
MARIAC_Captage LA FAYE	2 778	2 453	80	80
MARIAC_Captage PEROUSSE	1 275	2 500	40	40
MARIAC_Captage TRAPAYAC	407	393	40	40
ROCHEPAULE_Captage Freydiere	4 329	4 259	80	80
ROCHEPAULE_Captage la Chapelle	2 379	1 254	80	80
ROCHEPAULE_Grand Pre	4 329	4 259	80	80
SAINT AGREVE_Eyrieux (achat eau)	-	-	20	20
SAINT AGREVE_Le Chambon	46 000	34 438	100	100
SAINT AGREVE_Le Pouzat (source la Chapelle)	943	719	60	60
SAINT AGREVE_Les Chalayes (source Ladreyt)	1 239	1 071	80	80
SAINT AGREVE_les Sauvants (4 sources : Sauvans, Poularin, Lavenant et Les Plaines)	98 814	71 751	80	80
SAINT CLÉMENT_captage Vahylles	15 793	12 989	80	80
SAINT CLÉMENT_captage Valette haute et basse	518	564	60	60
SAINT JEAN-ROURE_captage Font la lègue	4 176	3 965	80	80
SAINT JEAN-ROURE_captage l'Audai	1 507	4 489	80	80
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Font couverte	4 072	842	40	40
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Hubac	3 347	3 584	80	80
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Ollier la gare	-	-	40	40
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Rimande	355	353	80	80
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Riouffrey	-	-	40	40
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Sauverzac	241	179	0	20
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Signe Bernard	-	-	40	40
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Tabuant	301	291	80	80
SAINT JULIEN D'INTRES_captage Teyssenaud	1 700	842	0	0
ST MARTIN DE VALAMAS_ Champrouveyre champessac	110	145	60	60
ST MARTIN DE VALAMAS_ Fontlachenal crezenoux	7 709	6 528	80	80

CAPTAGES	VP.194 Volume produit en 2022 m3	VP.194 Volume produit en 2023 m3	VP.212 année 2022	VP.212 année 2023
ST MARTIN DE VALAMAS _sources de Marlhincet	31 111	18 425	80	80
ST MARTIN DE VALAMAS _sources d'Helbuel	7 538	2 510	60	60
ST MARTIN DE VALAMAS _stat. pompage champchiroux	22 400	36 274	60	60
SAINT PIERREVILLE _captage cognac bas	17 628	9 493	80	80
SAINT PIERREVILLE _captage cognac haut	17 628	9 493	80	80
SAINT PIERREVILLE _Captage CONCHIER	1 840	2 009	80	80
SAINT PIERREVILLE _captage Maisonneuve	3 358	9 493	80	80
SAINT PIERREVILLE _captage Vabre	3 358	9 493	80	80
SAINT PIERREVILLE _Forage de Tauzuc	3 447	3 749	80	80
SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS _beauvert	11 122	9 951	80	80
ST ANDEOL FOURCHARDES _Captage MOULIN DE VILLE	152 414	170 998	80	80
ST BARTHELEMY LE MEIL _Captage LA GARDOUILLERE	8 831	8 301	60	60
ST BARTHELEMY LE MEIL _Captage TROIS NOYERS	7 264	2 370	40	40
ST CHRISTOL _Captage GRAND-PRE OU LE ROURE	-	-	60	60
ST CHRISTOL _Captage LA CRIQUE-TALARON	4 045	8 350	80	80
ST CHRISTOL _Captage VERNET,CHAMPLLOT	4 979	4 400	0	20
ST GENEST LACHAMP _Captage CURINS	778	741	80	80
ST GENEST LACHAMP _Captage LA ROUYEYRE	1 955	550	40	60
ST GENEST LACHAMP _Captage RIOUMENOU	19	3	40	40
ST GENEST LACHAMP _Captage SAINT GENEST	500	200	40	40
ST GENEST LACHAMP _Captage SERRE EN DON	970	1 058	40	40
ST JEURE D'ANDAURE _les mailles	3 653	3 521	60	60
ST JEURE D'ANDAURE _ronsonnet	1 027	1 016	80	80
ST JULIEN LABROUSSE _Captage GRAND BOUYEYRON	5 459	5 833	60	60
ST JULIEN LABROUSSE _Captage L'ENFER-TROUILLER	780	700	80	80
ST JULIEN LABROUSSE _Captage LES VERNETS	341	604	60	60
ST MICHEL D'AURANCE _Captage DRECHOU	9 938	10 547	80	80
VALEUR MEDIANE DE L'INDICE DE PROTECTION DES CAPTAGES	715 039	653 622	60	60

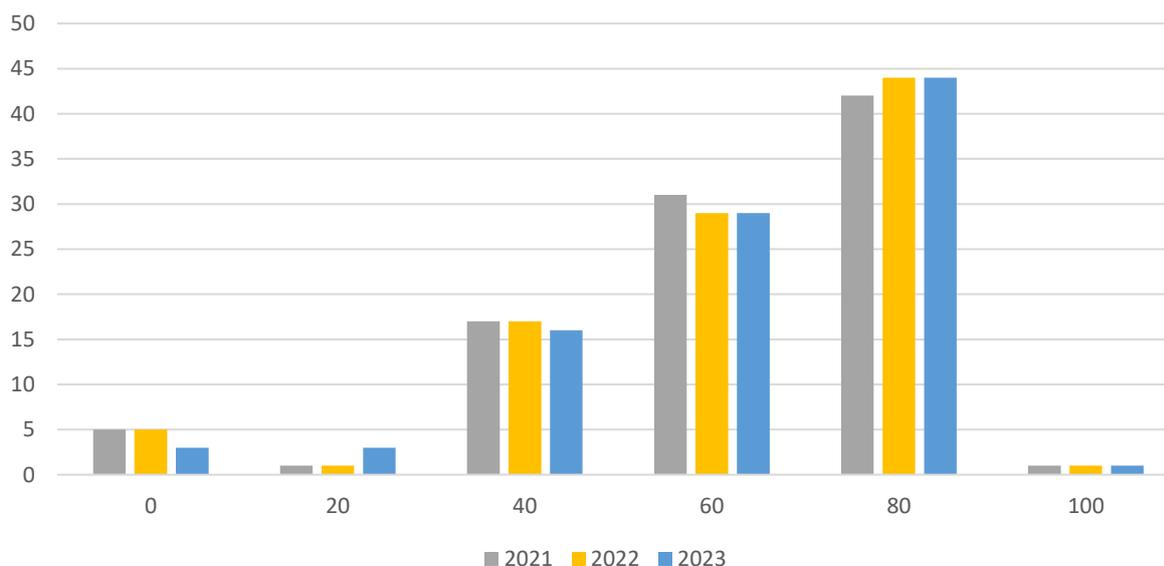
Le code couleur ci-dessous permet d'identifier les interventions de la Communauté de communes Val'Eyrieux

Travaux réalisés récemment ou en cours
Procédure DUP en cours
Travaux programmés
Procédures programmées
Ouvrages désaffectés/ interconnectés

La Communauté de communes Val'Eyrieux dispose de 97 captages.

Nombre de captages classé par valeur de l'indicateur			
Avancement de la protection	2021	2022	2023
0	5	5	3
20	1	1	3
40	17	17	16
60	31	29	29
80	42	44	44
100	1	1	1

Avancement de la protection des captages d'eau potable



3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGP) (P103.2B)

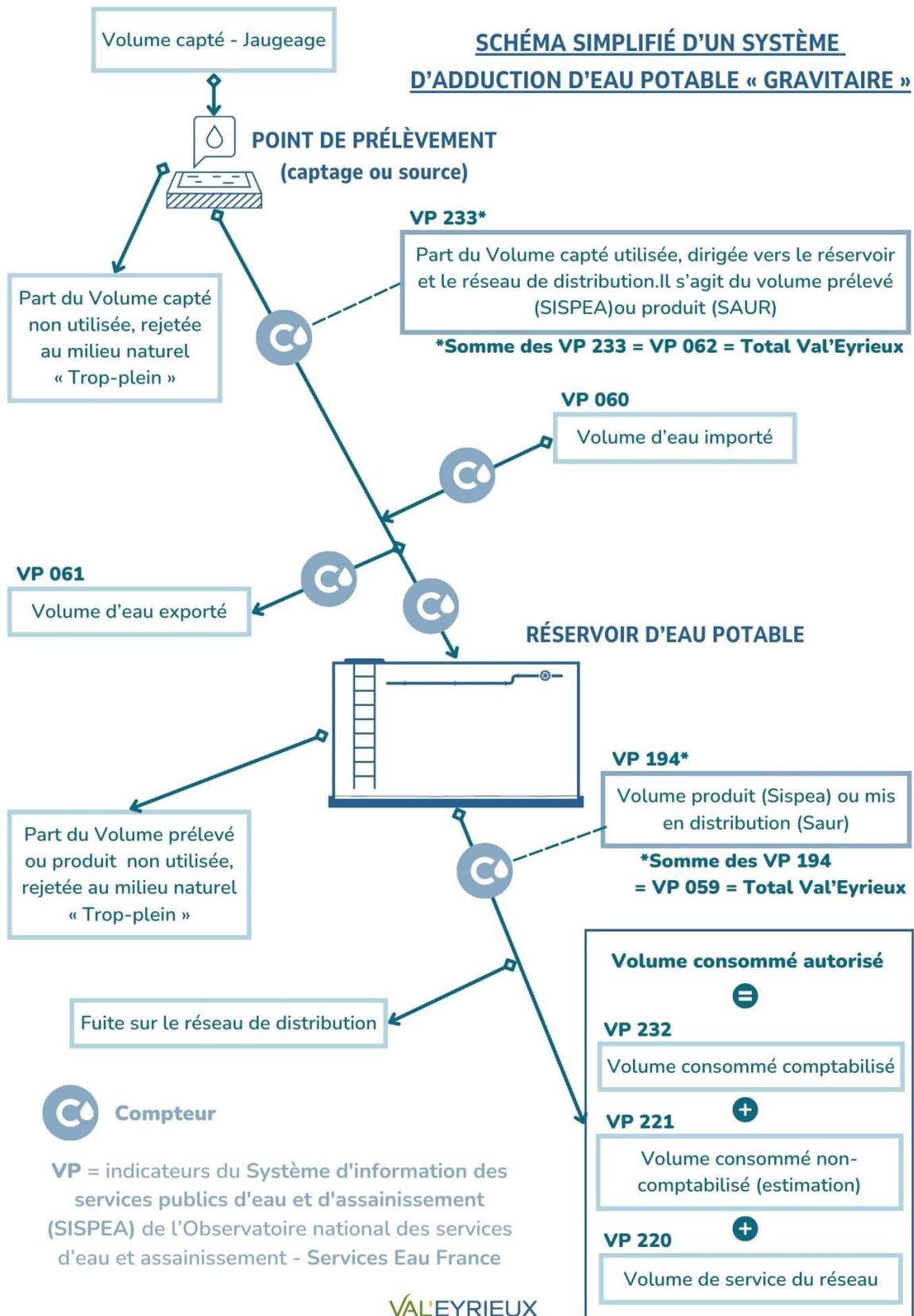
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

La réglementation prévoit que si cet indice est inférieur à 40 à la fin de l'année 2015, le montant de la redevance perçue par l'agence de l'eau sera majoré.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de cet indice pour les différents contrats :

ICGP 2021	ICGP 2022	ICGP 2023
91	92	92

3.4 Les indicateurs de rendement du réseau de distribution (P104.3) et (P106.3)



a) Rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution compare les volumes d'eau introduits dans le réseau et ceux consommés par les usagers. La différence correspond aux volumes de pertes dont les fuites de réseau.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé (VP 232=VP063+VP201) + volume consommateurs sans comptage (VP221) + volume de service du réseau (VP220).

Volume mis en distribution = volume produit (VP59 mais sortie de réservoir) + volume importé (VP060) – volume exporté (VP061)

Les objectifs de rendement : 65 % dès 2021 et 85 % fin 2029

**Les volumes consommés sont supérieurs aux volumes produits du fait que certains clients de ces communes sont alimentés par les communes voisines, donc pas comptabilisés sur la bonne UDI.*

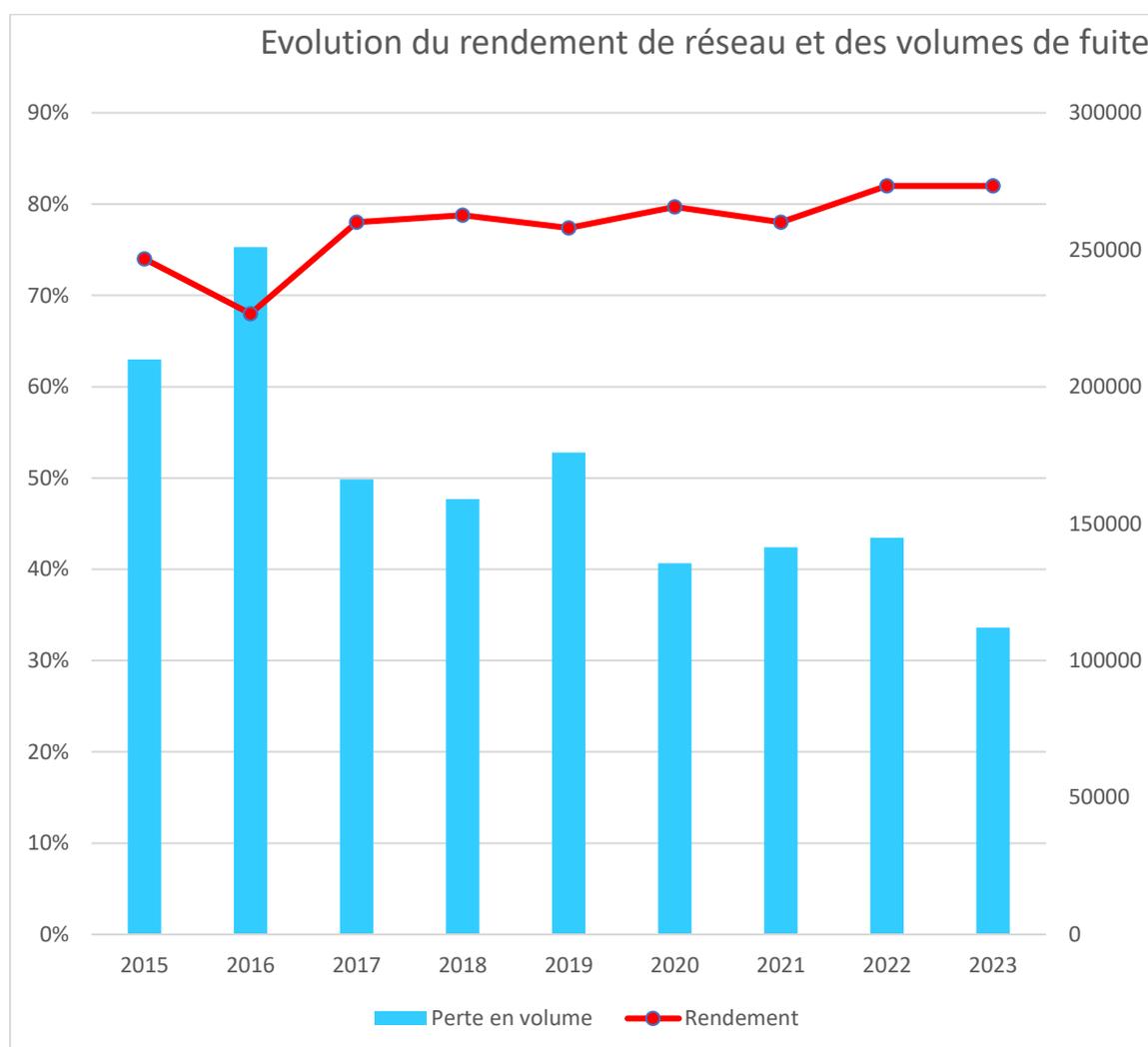
*** Le volume mis en distribution est ramené sur la période de relève.*

Commune	Unité de distribution (UDI)	m ³ prélevé / produit	Volume mis en distribution en m ³ ** VP.194	Trop plein	Volume de service par UDI	Volume consommé comptabilisé par UDI VP.232	Rende- ment P.104.3
La Chapelle sous Chanéac	Pranoux	8 841	4 533	4 308	181	3 437	80%
	Pailharès	3 936	3 936	-	157	2 154	59%
	Feogous	875	174	701	7	140	84%
Chanéac	La Chamoche	HS	HS	HS	HS	HS	
	Limis	4 187	4 187	-	167	2 274	58%
	Chanéac	12 598	5 245	7 353	157	5 023	99%
	Serres	1 170	1 170	-	347	365	61%
	Treynas Roche Besse	nc	nc	nc	nc		
St Jeure d'Andaure	St Jeure	3 906	3 521	385	141	3 026	90%
	Mazabrard	1 016	1 016	-	41	598	63%
St Clément	La Valette	8 871	564	8 307	23	446	83%
	Vahylle	13 175	12 989	186	520	9 948	81%
Arcens	Puits de l'Eysse	6 504	6 504	-	260	5 943	95%
	Source Gerland-Massas	10 592	10 197	395	306	9 822	99%
	Lanteyron	1 458	648	810	26	481	78%
St Jean Roure	Beauvert	4 533	4 489	44	180	3 808	89%
	Font La Lègue	4 328	3 965	363	159	3 012	80%
St Julien d'Intres	St Julien Village	6 348	3 584	2 764	143	3 219	94%
	Sauverzac	179	179	-	7	131	77%
	Tabuant	291	291	-	12	229	83%
	Chambonnet						
	Les Sagnes	HS	HS	HS	HS	HS	
	La Molle	5 027	5 027	-	201	4 642	96%
	Rimande	353	401		16	344	90%
Issamoulenc	Abeillouse	40	65		3	54	88%
	Chatarus	593	593	-	5	594	101%
	Serret	392	392	-	16	364	97%
	Le Cros	188	243		10	213	92%
	Ferrière-Rouvière	160	160	-	6	98	65%
	Eglise Mère Fontaine Chef-Lieu	683	683	-	27	275	44%
	Cevelas	806	806	-	32	840	108%
	Les Auches	1 351	240	1 111	5	180	77%
	Prau Pailhes	687	769		15	761	101%
St Pierreville	Tauzuc	3 749	3 748	1	150	3 472	97%
	Conchier Cros de Leyral	2 009	2 009	-	80	1 282	68%
	Cognac-Vabre-Maisonneuve	67 059	37 975	29 084	6 019	15 015	55%

Commune	Unité de distribution (UDI)	m ³ prélevé / produit	Volume mis en distribution en m ³ ** VP.194	Trop plein	Volume de service par UDI	Volume consommé comptabilisé par UDI VP.232	Rendement P.104.3
Albon d'Ardèche	Feouzet	70	370	-	15	437	122%*
	La Coste-Serre Puy	386	386	-	15	237	65%
	La Neuve	955	955	-	38	850	93%
	Baruffe	4 234	4 234	-	169	2 804	70%
St Martin de Valamas	Darnepessac	3 106	145	2 961	6	128	92%
	Crezenoux-Font Lachenal	7 591	6 528	1 063	261	5 201	84%
	Marlhincet	65 058	57 579	7 479	2 303	34 064	63%
St Christol	St Christol	13 313	13 313	-	4 800	5 421	77%
St Barthelemy le Meil	St Barthelemy	8 899	8 099	800	324	7 667	99%
St Julien Labrousse	Saint Julien	9 247	5 833	3 414	233	5 543	99%
	Les Vernets Le Serre	604	604	-	24	347	61%
	L'Enfer-Trouillet	4 216	700	3 516	195	458	93%
St Genest Lachamp	St Genest	200	200	-	8	160	84%
	Bois de Soubeyrand	550	550	-	22	401	77%
	Curins	741	741	-	15	676	93%
	Serre en Don-Jouanvins	1 058	1 058	-	42	890	88%
Jaunac	Sarmeo-Jaunac	3 652	3 652	-	146	3 412	97%
	Guignebert	1 208	1 208	-	48	913	80%
Accons	Villebrion	4 012	2 730	1 282	109	1 755	68%
Mariac	Trapayac	393	418		10	403	99%
	Girond	785	785	-	2	777	99%
	Ribefaite	2 453	2 453	-	98	1 492	65%
Dornas	Noirols	3 120	3 120	-	933	829	56%
	Cuminailles-Grand Dornas	1 164	1 164	-	47	939	85%
	Molines-Le Cros	3 726	3 726	-	569	2 032	70%
St Michel d'Aurance	St Michel	20 198	10 547	9 651	422	9 716	96%
St André en Vivarais	St André	9 951	9 951	-	474	5 570	61%
St Agrève	St Agrève	91 823	135 872		2 000	106 189	80%
	Pouzas	799	719	80	29	670	97%
	L'Adret-Chalayes	1 265	1 071	194	10	1 065	100%
Devesset		27 306	27 306	-	3 474	18 014	79%
Mars	Hugons-Les Vastres	-	-	-	58	1 177	85%
Rochepeule	Rochepeule	8 518	8 518		341	6 703	83%
	La Chapelle (compteur à réaffecter)	1 254	343		5	355	105%
Le Cheylard	Le Cheylard	523 016	192 429	330 587	7 900	171 613	93%
TOTAL Contrat Principal		1 000 776	627 610	416 839	34 564	481 098	82%

Historique des rendements de réseau de distribution et des pertes d'eau.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement	74%	68%	78%	78,80%	77,40%	79,70%	78%	82%	82%
Perte en volume	210000	251000	166160	159000	176000	135513	141414	144825	112000



b. L'indice linéaire des pertes

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Les objectifs concernant l'indice linéaire de pertes (ILP) : 0,48 m³/j/km globalement en 2029 et des ILP par secteur.

Exercice	Volume mis en distribution en m ³	Volume eau potable consommé autorisé en m ³ *	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /Km/jour (P106.3)
2020	468 884	367 210	373*	0,75
2021	486 336	385 657	614	0,68
2022	625 759	514 054	605	0,56
2023	628 527	515 664	617	0,50

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL (m ³ /j/km)	SEMI-RURAL(m ³ /j/km)	URBAIN (m ³ /j/km)
Ilp BON	<1,5	< à 3	< à 7
Ilp ACCEPTABLE	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Ilp MEDIOCRE	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Ilp MAUVAIS	> à 4	> à 8	> 15

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux en 2023

- **Les procédures administratives de mises en conformité des captages :**
 - Lachapelle sous Chanéac – Captage de Pranoux
 - St Julien d'Intres – Captage de Sauverzac
 - St Christol – Captages de Vernets et Champlot
 - St Genest Lachamp - La Rouveyre

- **Les travaux de mises en conformité des captages :**
 - Saint Andéol de Fourchades - Moulin de Ville
 - Dornas - Molines

- **Les travaux d'interconnexion :**
 - St Julien d'Intres - Interconnexion Village de St Julien -> La Grangette

- **Les renouvellements et réhabilitations d'ouvrages :**
 - CCVE – Reprise de branchement
 - CCVE- Renouvellement réseaux + mise à la côte
 - St Martin de Valamas - Rue Royale - renouvellement conduite
 - Belsentes (St Julien Labrousse) – Traversée du village
 - Saint Genest Lachamp– Réservoir de la Rouveyre
 - Devesset - Renouvellement de la conduite Malleval - Phase n°1
 - CCVE Etude hydrogéologique - Source de Molines BOREE + Raccordement de Molines sur Réseaux existants (Arcens, St Martin et Vallée de la Dorne)
 - CCVE Etude hydrogéologique - Recherche secteur de St Agrève
 - Le Cheylard –Renouvellement de la conduite de distribution RD 578 (rte de Lamastre)
 - St Agrève – Création réseau dédié la zone Equiblues
 - Lachapelle – Pailharès – Réseau plomb
 - Mars – Traversée du village
 - St Michel – Aurance – Dévoisement renouvellement

- **Les schémas directeurs :**
 - St André en Vivarais
 - Rochepaule

- **Les créations d'ouvrages :**
 - CCVE - Pose de compteur de production (captage) et de distribution (réservoir)
 - CCVE - Pose de robinet flotteurs
 - CCVE – Système de désinfection
 - CCVE - Mise en place 10 télé-surveillances
 - Programme de sécurisation des accès aux sites d'eau potable

- **Nouvelles dessertes en eau potable : études et travaux :**
 - Le Cheylard - Extension eau potable et assainissement chemin de Peyre Blanc (zone U) - 50 ml
 - Lachapelle sous Chanéac – Extension eau et assainissement – Les Michels
 - St André en Vivarais - Extension la Souche 120ml
 - St Barthélémy le Meil – extension AEP Aoulas - 40 ml
 - St Agrève – Desserte zone U Rascles SUD
 - Le Cheylard – Gastefer – Zone U
 - Le Cheylard – Peyre Blanc – Zone U
 - St Agrève – Rue des oies – Zone U

4.2 La programmation sur 2024 – Les nouvelles opérations

- **Les procédures administratives de mises en conformité des captages :**
 - Issamoulenc – Finalisation pour le captage du Serret.
 - Lachapelle sous Chanéac – Captage de Feogous
- **Les travaux de mises en conformité des captages :**
 - Accons - Fangeas
 - Chanéac - Bourges
 - Albon d’Ardèche - La neuve
 - Issamoulenc - Mère Fontaine
 - Jaunac – Sarméo
 - St Barthélémy le Meil - Gardouillère
 - St Genest Lachamp - La Rouveyre
 - Issamoulenc – Aménagement captage de Foulis
 - Issamoulenc – Le cros
 - Lachapelle – Pranoux
 - Chanéac – Treynas (étude uniquement)
 - Devesset - Espeyte
- **Les travaux d’interconnexion :**
 - Issamoulenc - Interconnexion entre Hameau de Pailhès et Abeillouse Haut
 - St Agrève – Interconnexion Sauvans/espeyte
- **Les renouvellements et réhabilitations d’ouvrages :**
 - St Barthélémy le Meil – Renouvellement conduite lieudit Laudie
 - Mariac – Renouvellement d’une partie de la conduite de distribution de Chadenac
 - Mariac – Renouvellement des conduites d’eau potable Village Pont de Fromentière
 - St Clément – Etude Réfection de l’étanchéité du réservoir de la Scie
 - St Agrève – Etude Réfection de l’étanchéité de la bêche de pompage Eyrieux
 - CCVE- Renouvellement réseaux + mise à la côte
 - Le Chambon – Traversée du village
 - St Agrève – Rue Montée de l’église
 - Le Cheylard – quartier Jabrezac
 - Mariac – Réservoir Trapayac
 - St Julien d’Intres – Rimande – étanchéité réservoir
 - St Martin – extension et sécurisation – Le Bourget
 - St Clément – Campagne de reconnaissance
 - ST Agrève – Rue des Oiseaux

- Arcens – Dévoiement Allayauts
 - Mars – Dévoiement secteur Font Vive
 - Chanéac – alleyrets sécurisation et reconnaissance
- **Les schémas directeurs :**
- Diagnostic territorial – Eau pour tous
- **Les créations d'ouvrages :**
- Programme de sécurisation des accès aux sites d'eau potable
 - St Pierreville – Désinfection Cognac ou Grange de Vabre
 - Issamoulenc – Aménagements réservoir de Ferrière
- **Nouvelles dessertes en eau potable : études et travaux :**
- St André en vivarais – extension secteur Brameloup
 - St Agrève – Rue des Coquelicots – Zone U
 - St Agrève – La Baraque
 - St Jean Roure – Extension
 - Le Chambon – Extension Nicoule

4.3 L'état de la dette

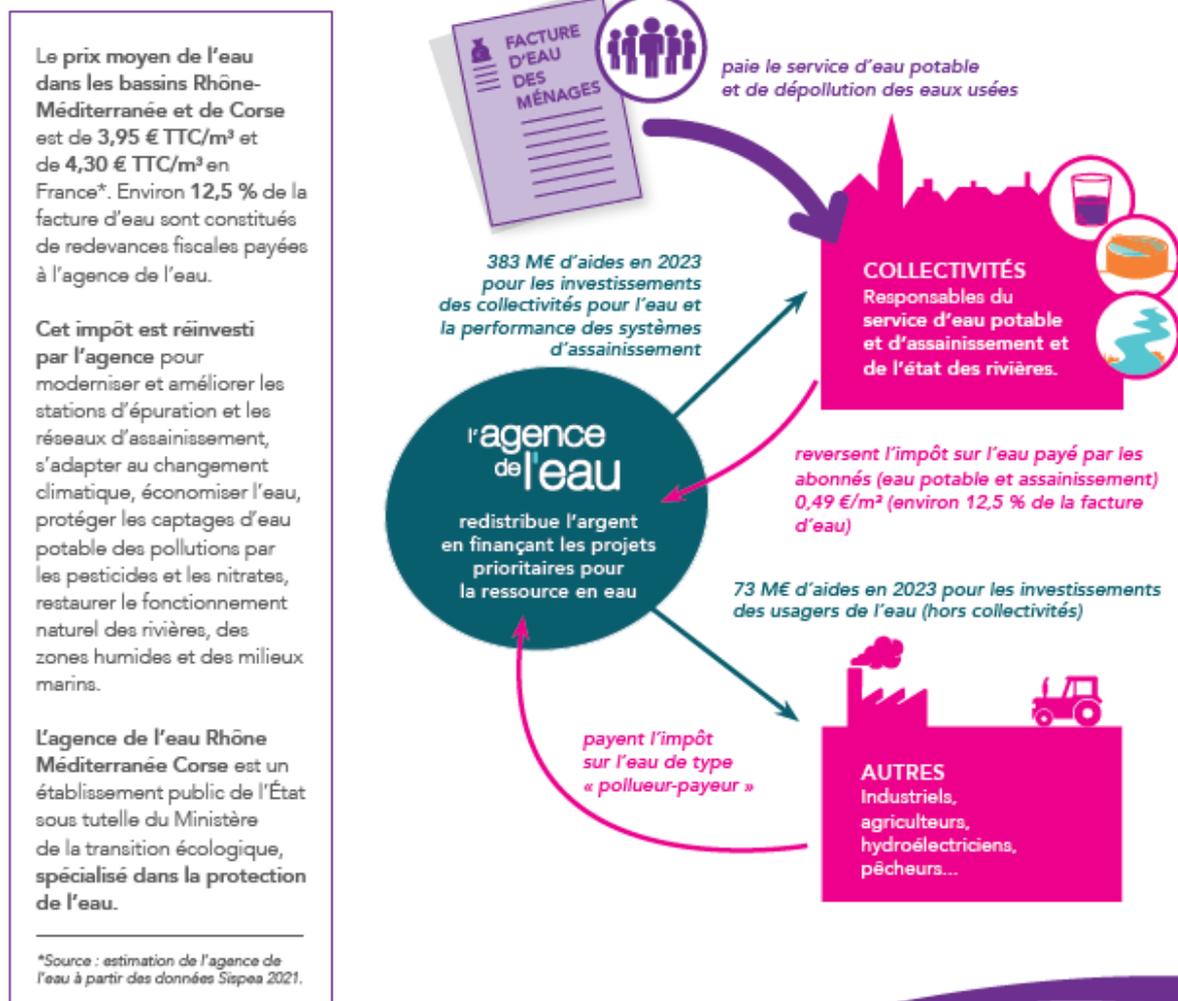
L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 1 171 928 €

L'annuité de dette réglée en 2023 : 172 830,54 €

ÉDITION 2024 L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



SAUVONS L'EAU!

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

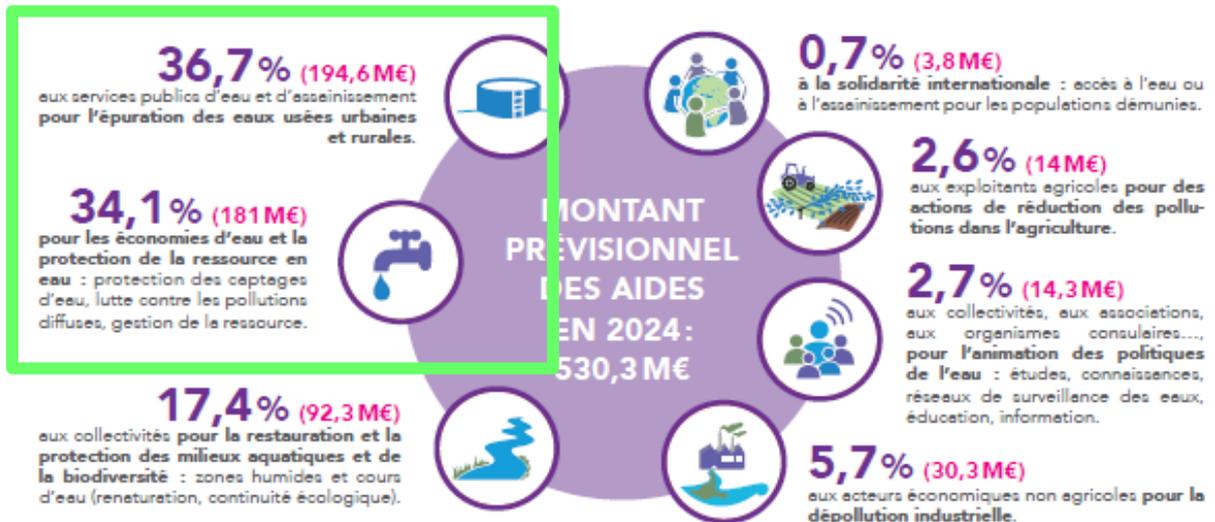
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 2 personnes paye en moyenne 49,31€ de redevance en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

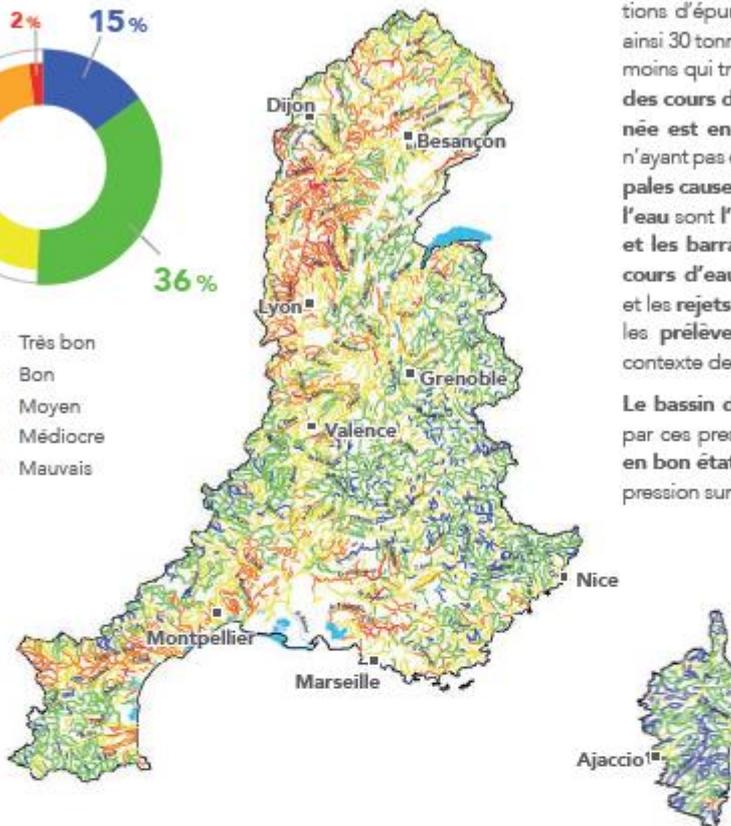
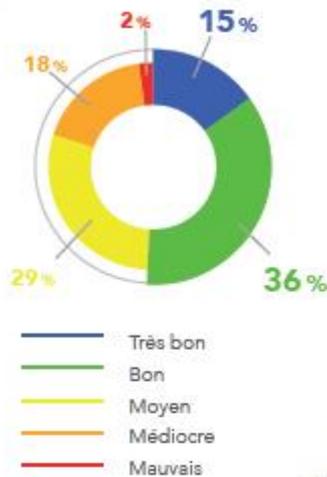
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes